25 juil. 71

CIRCULAIRE

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL

Au Clergé, aux Communautés Religieuses et aux Fidèles de son Diocèse publiant le Décret de Sa Sainteté Pie IX. qui établit St. Alphonse-Marie de Liguori Docteur de l'Eglise.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

Nous nous estimons vraiment très-heureux de vous adresser, avec la Présente, un Décret de N. S. P. le Pape, qui sera pour vous comme pour tout l'univers catholique, le sujet d'une grande joie. Car il nous annonce qu'à la demande de presque tous les Evêques du monde, il a placé St. Alphonse-Marie de Liguori parmi les Docteurs de l'Eglise. Or, cet acte de suprême autorité qu'ont sollicité les Pasteurs du troupeau de Jésus-Christ ne peut qu'intéresser vivement tous les pieux Fidèles du Christ.

Pour notre part, nous avons des motifs particuliers de nous associer à la joie universelle que cause cet évènement qui est si glorieux pour un Saint que nous avons tant de raisons d'aimer et de vénérer, et si avantageux pour nous et pour tous les enfants de l'Eglise. Car personne n'ignore que ce Diocèse est, depuis son établissement, particulièrement dévoué à ce grand Saint et dirigé d'après les maximes sanctifiantes qu'il a enseignées dans les écrits sans nombre dont il a doté l'Eglise.

Et en effet, dès le 12 Mars 1839, notre illustre et vénéré Prédécesseur, qui a fondé l'Episcopat à Montréal, singulièrement touché de l'*activité avec laquelle ce Bienheureux Evêque de St. Agathe s'était employé durant sa longue vie à la sanctification du Clergé* et au salut des âmes, nous le proposait pour *modèle* et pour *protecteur*, en introduisant sa fête dans son nouveau Diocèse, en vertu d'un Indult Apostolique.

Depuis que, malgré notre indignité, Nous sommes chargé de ce Diocèse, Nous n'avons cessé d'inspirer à tous la dévotion à ce grand Saint et de recommander la lecture de ses savants et pieux ouvrages comme renfermant des règles certaines pour

établir parmi nous l'uniformité de conduite qui assure le succès de toutes les entreprises, et concilie le respect dû aux ouvriers qui travaillent dans la vigne du Seigneur, comme on peut le voir en particulier dans notre Circulaire du 16 Février 1843. Oui, St. Alphonse a toujours été considéré comme le directeur fidèle de ce Diocèse, et sa morale a toujours tranché les difficultés qui se sont rencontrées dans l'exercice du saint ministère.

Or, voici que le Décret dont vous allez entendre la lecture vient consacrer et authentiquer tout ce qui s'est pratiqué parmi nous, pour mettre en honneur et la personne et les écrits de St. Alphonse, en y apposant le sceau de l'Autorité Apostolique et en nous confirmant dans le respect dont nous avons toujours fait profession pour la doctrine qu'il nous a enseignée.

Car il y est écrit que St. Alphonse-Marie de Liguori doit être compté parmi ceux qui sont grands dans le royaume des cieux, pour avoir fait eux-mêmes ce qu'ils ont enseigné aux autres ; qu'il a été, par toutes ses éminentes vertus, comme un brillant flambeau, placé sur le chandelier de l'Eglise, pour éclairer les fidèles dans ces jours mauvais où les plus monstrueuses erreurs obscurcissent les plus belles intelligences ; qu'il a, par ses savants écrits, réfuté victorieusement les Jansénistes et les incrédules qui ont rempli le monde d'épais brouillards ; qu'il a tracé aux directeurs des âmes une voie sûre qui tient un juste milieu entre la morale trop sévère et celle qui est relâchée ; qu'il a traité en habile Docteur les questions de l'Immaculée Conception de la Glorieuse Mère de Dieu et de l'Infaillibilité Pontificale qui sont devenues des dogmes de notre foi ; qu'il a merveilleusement contribué, par des écrits qui respirent une onction et une suavité qui ne peuvent venir que du ciel, à embraser les âmes d'un feu tout divin et à nourrir la piété du Clergé aussi bien que celle des simples fidèles.

Or, il est évident que ces magnifiques témoignages rendus par le Chef suprême de l'Eglise à la sainteté et au savoir

du Saint que nous avions choisi de notre plein gré pour nous diriger dans les voies de la perfection chrétienne et de l'enseignement religieux ne peuvent que nous faire surabonder de vénération et de confiance en ses mérites et dans les dons célestes dont il a été comblé. Aussi, allons-nous nous associer, avec une joie toute sainte, au cantique sacré qui va désormais se faire entendre du levant au couchant, à l'honneur du nouveau docteur. " Le Seigneur a ouvert sa bouche " au milieu de l'Eglise ; et il l'a rempli de l'esprit de sagesse " et d'intelligence. Il a enrichi son âme des trésors de joie " et d'allégresse. " *In medio Ecclesiæ aperuit os ejus et implevit eum spiritu sapientiæ et intellectûs. Jucunditatem et exultationem thesaurizavit super eum.* Eccl. 15.

Ce décret ne peut donc produire en nous qu'un redoublement de dévotion envers un saint qui nous a toujours été si cher, et d'ardeur à étudier et mettre en pratique ses enseignements qui nous ont toujours si sûrement dirigés jusqu'ici. Ils sont, ces enseignements salutaires, consignés dans les nombreux ouvrages dont il a doté l'Eglise et qu'il n'a composés que pour le bien des âmes. Il y a travaillé jusqu'à l'âge très avancé de quatre-vingt dix ans que le Seigneur l'a appelé au repos éternel. Il y a travaillé si constamment qu'il a toujours fidèlement observé le vœu si hardi qu'il avait fait de ne jamais perdre de temps. Voilà ce qui explique comment il a pu, au milieu des travaux sans nombre que lui imposaient la vie de missionnaire, la fondation de sa congrégation et le gouvernement de son diocèse, composer un si grand nombre d'ouvrages, dans lesquels brillent sa vaste érudition, son étonnant savoir et son admirable piété.

Ce fut dans ses intimes communications avec Jésus présent dans le Saint Sacrement et avec Marie sa glorieuse Mère, qu'il puisa cette science sublime, cette onction attrayante et cette facilité étonnante qui se remarquent dans tous ses écrits. Ils sont comme imprégnés d'une huile mystérieuse qui amollit les cœurs les plus durs et d'un parfum exquis qui attire et embaume les âmes. Il instruit avec une égale autorité les

Evêques et les Prêtres, les religieux et les religieuses, les grands et les petits, les riches et les pauvres, les parents et les enfants, les maîtres et les serviteurs, les justes et les pécheurs. Il révèle aux uns et aux autres avec tous les charmes de la piété, les secrets admirables de la vie intérieure dont il fait connaître les douceurs et les joies. Il explique, avec une science merveilleuse, les oracles de la sainte Ecriture, les hymnes et les cantiques qui se chantent aux divins Offices, les commandements du Seigneur qui servent de règles à tous les enfants de l'Eglise, les sacrements qui sont les canaux des grâces que Jésus-Christ nous a méritées. Il donne avec un talent qui lui est propre, une haute idée de la perfection chrétienne et religieuse ; et il sait faire aimer et pratiquer tous les moyens à prendre pour y arriver. Enfin, il semble, en lisant ses ouvrages, que l'on voyage dans la terre promise qui coule le lait et le miel; et l'on comprend intimement que ce grand saint a été visibiement suscité de Dieu, pour fortifier la piété des fidèles, dans ces jours d'iniquité. *In diebus peccatorum corroboravit pietatem.* Eccl. 49.

Nous avons donc toutes sortes de raisons de nous attacher à la lecture des divers ouvrages qu'à composés St. Alphonse, pour fortifier la foi et la piété des enfants de l'Eglise. Car le monde est rempli d'erreurs et de scandales ; et plus que jamais, il y circule toutes sortes de mauvais livres inventés par l'enfer, pour semer en tous lieux les principes les plus damnables et les maximes les plus opposées à celles de l'Evangile. Qui donc pourra, au milieu des furieuses tempêtes qui agitent ce siècle ténébreux, échapper au naufrage qui menace à toute heure d'engloutir le frêle vaisseau qui conduit au port du salut les malheureux enfants d'Adam ? Ce sera celui qui craignant de faire naufrage dans la foi, se portera avec ardeur à s'instruire de toutes les saintes vérités qu'enseigne l'Eglise, par la bouche de ses pasteurs et de ses docteurs.

Or, c'est pour exciter l'univers catholique à se retremper dans les principes de la foi et de la morale que notre immor-

tel Pie IX. donne à tous les enfants de l'Eglise un nouveau docteur qui, ayant écrit pour les besoins de ces temps mauvais, est digne d'être écouté avec une attention religieuse. Car il est, par la connaissance parfaite qu'il a de toutes les erreurs qui circulent maintenant dans le monde, comme une flamme brillante qui dissipe les nuages de l'impiété et du rationalisme qui obscurcissent tant d'esprits malades et comme un encens qui brûle sur un feu ardent, pour ranimer dans la piété les âmes tièdes et languissantes. *Quasi ignis effulgens et thus ardens in igne.* Eccl. 50.

Nous ne serons pas sans-doute, N. T. C. F., les derniers à profiter de ce nouveau moyen que nous ménage, dans sa sollicitude universelle, notre zélé Pontife, pour travailler tout de bon à nous fortifier dans la foi et à nous ranimer dans la piété. A cette fin, notre résolution doit être déjà prise de nous livrer à la lecture et à la méditation des livres qu'a composés pour notre avantage spirituel le grand Saint que nous allons désormais honorer comme Docteur et Maître en Israël. Ce qui doit nous le faire aimer, c'est qu'il appartient à notre époque et que l'on peut dire en quelqne sorte qu'il est à nous et pour nous. Car nos pères ont vécu de son temps, puisqu'il n'y a que quatre-vingt-quatre ans qu'il est mort, et que nous avons pu contempler de nos yeux les auréoles de gloire qu'il a mérité de recevoir, chaque fois que l'Eglise en a décoré son front majestueux, puisque ce fut en 1816 que Pie VII, de sainte mémoire, le plaça au nombre des Bienheureux ; que ce fut en 1839 que Grégoire XVI, d'heureuse mémoire, le canonisa et lui décerna les honneurs de l'autel ; et que c'est dans la présente année que l'immortel Pie IX lui décerne, avec l'applaudissement du monde entier, la brillante couronne de Docteur de toute l'Eglise.

Nous allons donc l'honorer d'un culte particulier, dans l'intime conviction qu'il nous est donné spécialement pour protecteur et pour guide dans les voies du salut. Or, le meilleur moyen de l'honorer, c'est de pratiquer fidèlement ce qu'il nous a enseigné, en lisant les livres qu'il a écrits, avec

un véritable désir de nous affermir dans la foi et la piété. Une pensée nous encouragera à nous procurer ces livres, c'est que c'est un Saint qui les a écrits, et qui prie pendant que nous les lisons, pour que nous les comprenions et que nous mettions en pratique ce qu'il nous enseigne. Car il se tient caché sous la lettre de ces livres qui contiennent les trésors de sa science et de sa piété. Ainsi, il assiste puissamment tous ceux qui cherchent dans ses écrits les règles de sanctification qu'il y a tracées. Pasteurs et brebis, tous y trouvent une grâce singulière et un puissant encouragement dans la pensée que celui qui a écrit ces lignes s'est sanctifié en faisant ce qu'il a enseigné aux autres, et qu'ils deviendront saints comme lui s'ils font ce qu'il a fait.

Pour faciliter la circulation de ces excellents livres, nous en donnerons la liste, afin que chacun puisse se procurer ceux qu'il croira lui convenir. Mais ce sera surtout par le moyen des bibliothèques paroissiales que ces bons livres pourront circuler facilement dans les familles.

Maintenant, voici ce que Nous réglons, pour entrer dans les vues et intentions du St. Siége; et rendre au nouveau Docteur de l'Eglise les honneurs qui lui sont dûs, autant du moins que nous en sommes capables :

1o. Le décret de Sa Sainteté Pie IX, en date du 23 Mars 1871, qui établit St. Alphonse Marie de Liguori Evêque de Ste. Agathe des Goths, et Fondateur de la Congrégation du Très-Saint Rédempteur, Docteur de toute l'Eglise, sera publié en langue vulgaire le premier dimanche après sa réception, au prône de toutes les églises où se célèbre l'Office public, et au Chapitre de toutes les Communautés Religieuses.

2o. L'on chantera la Messe solennelle et l'on fera l'Office canonial, mercredi, le 2 Août prochain, dans l'Eglise Cathédrale, afin de saluer, au nom de tout le Diocèse, par des hymnes et des cantiques sacrés le nouveau Docteur et implorer sa puissante protection sur toute l'Eglise. L'Office du matin commencera à 8 heures, et la messe n'aura lieu que vers 9½ heures. Les Vêpres et Complies se chanteront à 7 heures

du soir. Nous invitons le Clergé, les Communautés Religieuses et tous les fidèles à assister à ces offices, autant que leur permettront leurs occupations. Les Reliques et la vénérable Image du grand Docteur seront exposées dans notre Cathébrale toute la journée de mercredi.

3o. L'on donnera, le dimanche précédent, ou le Dimanche suivant, si la Présente n'arrive pas à temps, le Salut et la Bénédiction Solennelle du Très-Saint Sacrement dans toutes les églises et chapelles de ce Diocèse, à l'heure jugée la plus commode, pour bénir Notre-Seigneur d'avoir ainsi glorifié son humble serviteur, qui lui a fait rendre tant d'honneurs dans le Sacrement de l'Autel, qui fut toujours l'objet de sa plus tendre dévotion.

4o. L'on chantera, à ce salut, l'antienne *Salve Regina*, à laquelle notre Saint a emprunté les admirables sentiments de dévotion envers la Mère des Miséricordes dans la conversion des plus grands pécheurs, qu'il a recueillis dans un de ces beaux ouvrages qui a pour titre *Gloires de Marie*.

5o. L'on chantera aussi à ce salut l'antienne *O Doctor optime*, avec le verset correspondant *Justum deduxit*, etc., et l'Oraison du Saint : *Deus qui per Beatum Alphonsum*, etc.

O Docteur très-saint, très-savant et très-bon qui, de nos jours, êtes la brillante lumière de l'Eglise, Bienheureux Alphonse Marie, priez le Fils de Dieu de nous affermir dans la foi et de nous faire pratiquer tout ce que vous nous avez enseigné.

O Doctor optime, Ecclesiæ sanctæ lumen, Beate Alphonse Maria, deprecare pro nobis Filium Dei.

Tels sont, N. T. C. F., les vœux ardents que nous formons pour la conservation du dépôt sacré de la foi que Nous reçumes, il y a aujourd'hui trente-quatre ans, dans notre consécration épiscopale, avec l'ordre de le transmettre à ceux qui nous succèderaient dans le gouvernement de ce Diocèse. Puissent ces vœux, avec le secours de vos ferventes prières, être exaucés, afin que toujours et jusqu'à la dernière génération, la foi et la piété puissent se perpétuer et nous mériter à

tous la récompense promise à ceux qui seront fidèles jusqu'à la fin.

† Ig. Ev. de Montréal.

25 Juillet 1871.

P. S. Je profite de l'occasion pour vous informer que vous devez cessez de dire, à la messe, l'oraison *Ad petendam pluviam ;* et qu'à la place, il vous faudra dire la collecte *Pro-gratiarum actione*, pendant trois jours, pour remercier Dieu d'avoir exaucé les prières de son Eglise. Cette collecte se trouve à la suite de la messe votive de la SS. Trinité.

Après ces trois jours d'actions de grâces, vous reprendrez l'Oraison *Pro congregatione et familia* (8) à la place de laquelle vous serez libre de dire la collecte *Ad postutandam serenitatem* (17) ou celle *Ad repellendas tempestates*, (18) selon que vous le jugerez plus opportun, à cause des besoins de vos localités qui vous sont plus connus.

Les sauterelles ravagent les champs dans certaines paroisses et l'on m'a déjà demandé la permission de faire des prières pour être délivré de ce fléau. Je donne cette permission à tous ceux qui jugeront devoir en user, quand ils verront qu'il y a à craindre l'apparition désastreuse de ces animaux ou de quelques autres insectes également nuisibles à la moisson.

Pour remercier Dieu de nous avoir envoyé une pluie salutaire et lui demander la grâce de préserver nos campagnes de tout fléau dévastateur, l'on fera dans toutes les églises où se célèbre l'Office public une quête pour subvenir aux plus pressants besoins des établissements de la Rivière-Rouge et autres missions du Nord-Ouest ; car Mgr. Taché m'informe qu'il y a là une grande misère ; et qu'il était au bout de toutes provisions. Votre charité vous fera trouver toutes les raisons propres à émouvoir les entrailles de la compassion de vos paroissiens.

† Ig. Evêque de Montréal.